

Année scolaire 2017 / 2018  
**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - RÉSERVATION ANNUELLE**

**RÉSERVATION ÉTUDE SURVEILLÉE ET GARDERIE**

*(à déposer en mairie, impérativement au plus tard le **25 juillet 2017**)*

Nom et Prénom de l'enfant		Classe		Instituteur	
---------------------------	--	--------	--	-------------	--

Responsable de l'enfant		Téléphone	domicile
Nom et Prénom			mobile
Adresse			professionnel

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant			
Nom et Prénom		Téléphone	domicile
Adresse			mobile
Nom et Prénom		Téléphone	domicile
Adresse			mobile

Indiquer la date à côté du jour et cocher pour renseigner les réservations :

Lundi :	Mardi :	Mercredi :	Jeudi :	Vendredi :
<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> étude <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> étude <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> étude <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> étude <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> étude <input type="checkbox"/> soir

*Merci de bien vouloir remplir l'ensemble des rubriques*

☞ Seules les absences faisant l'objet d'un certificat médical seront décomptées de la facture mensuelle. Le certificat médical devra être déposé en mairie au plus tard le lendemain de l'absence.

☞ Tarifs inscription dans les délais :

- . matin : 1,50 €
- . étude : 2,73 €
- . soir : 1,50 €
- . matin et soir : 5,73 €

☞ Tarifs inscription hors délai et non respect des horaires de fin de service périscolaire :

- . enfant de l'école élémentaire : prix de l'étude surveillée + la garderie du soir x 4.

☞ La facturation sera établie, par les services de la mairie, mensuellement à terme échu

Ménestreau-en-Villette, le  
 (Signature)